

École Régionale des Beaux-Arts - Encaissement d'une subvention de fonctionnement - Convention avec le Département du Doubs

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Depuis plusieurs années le Département du Doubs subventionne le fonctionnement de l'École Régionale des Beaux-Arts au titre de sa politique culturelle axée sur le jeune public.

Pour 2004, le Département du Doubs souhaite poursuivre son soutien et propose une convention par laquelle l'École s'engage à conduire des activités publiques telles que : conférences, expositions, publications, accueil d'artistes, projets avec des partenaires artistiques et culturels, promotion du travail des étudiants et anciens étudiants. Sur ce dernier point, l'École contribue à la programmation des expositions trimestrielles présentées à l'Hôtel du Département.

En contrepartie le Département apporte à l'École Régionale des Beaux-Arts une aide financière dont le montant pour l'année 2004 est de 76 300 €.

Cette subvention est inscrite au budget primitif 2004 à l'imputation 74.23.7473.49000.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- signer la convention à intervenir dans ce cadre avec le Département du Doubs pour l'année 2004 et les années suivantes,

- encaisser la subvention dès réception de la convention sur l'imputation inscrite au BP.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 22 octobre 2004.